

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 6 mai 2022, s'est réunie le 13 mai 2022, sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, président de l'association « Essonne Nature Environnement » ;
- Mme Nathalie LAFOSSE, représentant la direction départementale des territoires ;
- Mme Julie OZENNE, représentant les AMAP d'Île-de-France ;
- M. Gilles PILLIAS, vice-président de la coordination rurale de la couronne parisienne ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français ;
- Me Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant le président de la chambre départementale des notaires de l'Essonne ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France ;
- M. LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. François DE CUREL, représentant l'union régionale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs.

1.2 Pouvoirs :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose du pouvoir de M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole, représentant le conseil départemental de l'Essonne;
- Mme Nathalie LAFOSSE, représentant la direction départementale des territoires, dispose des pouvoirs de M. Philippe ROGIER directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, et du pouvoir de M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole, représentant le conseil départemental de l'Essonne pour les votes sur les PLU de Boutervilliers et du Plessis-Pâté ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne Nature Environnement », dispose des pouvoirs de Mme Odile CLOUT, représentant l'association « NaturEssonne » et de M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France, dispose du pouvoir de M. LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France.

2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Paul LEFEVRE de la SAFER ;
- Mme Annabelle TESTAUD, M. Henri VACHER, M. Michel NEMORIN, Mme Estelle KUHN, Mme Julie-Anne GOMBERT, Mme Céline BILLOT et M. Arnaud SCHLOSSER de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour compte les points suivants :

- a) Examen du PLU d'Yerres ;
- b) Examen du PLU de Saint-Jean-de-Beauregard ;
- c) Examen du PLU de Boutervilliers ;
- d) Examen de la mise en compatibilité du PLU du Plessis-Pâté.

4) Application de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (article 60)

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale vient modifier la composition des CDPENAF en y ajoutant notamment la règle suivante : *Dans chaque commission, les représentants des collectivités territoriales comptent au moins un représentant des communes de moins de 3 500 habitants.*

La CDPENAF de l'Essonne accueille M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, une commune de 1 054 habitants (INSEE 2019). Aucune modification de la composition de la commission n'est nécessaire. Les nouvelles dispositions en matière de composition de la commission seront inscrites dans le règlement intérieur lors de sa prochaine modification.

5) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU d'Yerres : Mme Morgane BAILLERGEAU, Directrice-adjointe du service Urbanisme et Développement Economique et Mme Anne GAFFIOT, DGAS en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Développement économique et du Développement durable ;
- PLU de Saint-Jean-de-Beauregard : M. Frank COUTURIER, adjoint au maire et M. François DE CUREL, adjoint au maire ;
- PLU de Boutervilliers : M. Marc HERREMAN, maire et Mme Morgane FOULON de l'agence GILSON ET ASSOCIÉS ;
- Mise en compatibilité du PLU du Plessis-Pâté : M. Sylvain TANGUY, maire, M. Patrick RETEAU, adjoint au maire en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique et de la protection du patrimoine, M. Romain MICHEL, responsable du service urbanisme, M. Alain GAYRARD de la société publique locale Air 217 et Mme Delphine LUMINA, cheffe de projet du bureau d'études Espace Ville.

Remarque sur le déroulé de la séance : M. DE CUREL ne prend pas part aux délibérations et au vote sur le PLU de Saint-Jean-de-Beauregard.